

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MERCREDI
LE 2 JUILLET 2025**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mercredi, deuxième jour du mois de juillet deux mille vingt-cinq, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Mme Andrée Bouchard, préfète et mairesse de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : Mme Danielle Charbonneau, mairesse d'Henryville, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle et M. Jacques Lavallée, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Absence motivée : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, dga et urbaniste, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du SCRI et chargée de projets en aménagement et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Andrée Bouchard, préfète.

Ladite séance extraordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu ayant été dûment convoquée par le directeur général et greffier-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu, Mme Joane Saulnier, le tout aux fins de satisfaire aux exigences de l'article 156 du Code municipal.

9h00 Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

2253-07-25 Sur proposition de la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 2 juillet 2025 dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

2. Procès-verbal - Adoption

2254-07-25 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, Appuyée par la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 2 juin 2025 soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 2 » des présentes.

ADOPTÉE

3. URBANISME

3.1. Urbanisme - Divers

3.1.1. Cadre réglementaire modernisé en milieux hydriques - Normes et cartographie

Mme Cynthia Gagnon, dga - gestion du territoire, soumet que les nouvelles normes concernant les milieux hydriques ont été adoptées par le gouvernement du Québec le 11 juin dernier. Ces dernières entreront en vigueur au cours du mois de mars 2026. En ce qui a trait à la diffusion de la cartographie de la plaine inondable, il faudra attendre après 2026.

3.1.2. Programme d'ententes en patrimoine (PEP) - Volets 2 et 4

Un suivi a été réalisé auprès des municipalités concernant l'identification des projets à être déposé dans le cadre du *Volet 4 - Préservation et restauration* du Programme d'ententes en patrimoine (PEP). Il est mentionné que le MCC a reporté la date de dépôt au 5 septembre prochain.

Il est précisé que, parmi l'ensemble des municipalités contactées, seule la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a manifesté son intention de déposer un projet dans le cadre du sous-volet 4.1 (programme municipal pour les biens patrimoniaux de propriété privée), pour lequel elle souhaite réserver une somme de 50 000 \$ du montant de l'aide financière. En conséquence, le solde de l'enveloppe budgétaire serait affecté au sous-volet 4.2 qui vise la restauration de biens patrimoniaux de propriété municipale. Plusieurs municipalités ont d'ailleurs communiqué leur intention de soumettre des projets dans ce volet. Il est donc proposé que le montant maximal de l'aide financière (3 000 000 \$), soit prévu au volet 4 dans la demande initiale. Une priorisation des projets sera effectuée par la suite, en vue du dépôt final en décembre 2025.

Par ailleurs, les membres du comité administratif recommandent de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Volet 2 - Expertise* du PEP. Cette dernière vise l'embauche d'une ressource spécialisée, pour une durée de 13 ans, laquelle serait appelée à contribuer aux travaux d'inventaire, développer des projets régionaux conjoints avec le Musée du Haut-Richelieu ainsi que collaborer à la création de contenus (panneaux d'interprétation, site web, etc.).

Advenant que les démarches de recrutement soient infructueuses, il est recommandé d'octroyer un contrat externe pour la réalisation de certains travaux permettant l'adoption de l'inventaire prévu à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* avant la date butoir du 1^{er} avril 2026.

3.1.3. Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

3.1.3.1. Rapport d'analyse et avis

Le rapport d'analyse du MELCCFP concernant le Plan régional des milieux et hydriques est déposé. En l'occurrence, quelques aspects obligatoires doivent être révisés. Le Ministère a accordé jusqu'au 15 août mais une demande de prolongation sera formulée. Les modifications à apporter seront soumises en septembre.

Par ailleurs, un avis du conseil Mohawk de Kahnawake a également été transmis. Quelques mises à jour de statistiques et normes réglementaires seront nécessaires compte tenu des modifications récentes apportées à la Loi.

3.1.3.2. Mise en œuvre - Projets municipaux

Les membres du comité administratif recommandent que les projets transmis par municipalité de Venise-en-Québec (*Caractérisation écologique du lot 5 105 879*), le CRSQV (*Projet Mission 1 000 tonnes*) et une formation sur la dynamique des cours d'eau soient retenus pour 2025.

Ce plan d'action est évolutif et peut être modifié si d'autres projets sont déposés. Par ailleurs, les propositions pour 2026-2027 sont également recommandées soit :

- PCGMR : Étude sur les boues de fosses septiques.
- CRSQV : Journée aménagement durable.
- Saint-Jean-sur-Richelieu : Évaluation de la capacité des cours d'eau et Inventaire EEE.
- MRC-CNC : Étude - Restauration de la Tourbière de Venise-Ouest.

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1. Relance du "Circuit du paysan" - Suivi

Compte tenu qu'il serait intéressant et approprié que le "Circuit du paysan" fasse l'objet d'un projet à l'échelle de la Montérégie, les membres du comité administratif recommandent de ne pas adhérer à une entente intermunicipale avec les MRC de Roussillon, Jardins-de-Napierville, Beauharnois-Salaberry et Haut-Saint-Laurent qui attribuerait 23% des dépenses à la MRC du Haut-Richelieu. En ce qui a trait au développement d'activités ponctuelles, le tout relève de Tourisme Haut-Richelieu (NexDev).

4.2. Projet éolien Monnoir - CPTAQ

Au cours du mois de septembre, le conseil de la MRC devra probablement se prononcer sur le dépôt et le cheminement d'une demande auprès de la CPTAQ relativement au projet éolien Monnoir et ce, compte tenu que plus de la moitié des membres du conseil de cette municipalité sont dans une situation de conflit d'intérêts.

5. FONCTIONNEMENT

5.1. Finances

5.1.1. Liste de comptes

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 9 juillet prochain.

5.1.2. PAUPME et AERAM - Radiation de prêts

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à radier 4 prêts intervenus dans le cadre des programmes PAUPME et AERAM. Le directeur général soumet qu'avec les intérêts cumulés à ce jour, les pertes sont toujours en deçà du total des intérêts ce qui fait que, si le gouvernement rappelait les sommes, la MRC n'aurait pas à déboursier via ses quotes-parts.

5.2. Divers

5.2.1. MTMD - Travaux 2025

Le directeur général soumet que les représentants du ministère du Transport et de la Mobilité durable présenteront les travaux 2025 préalablement à la séance ordinaire du 9 juillet prochain.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. Sûreté du Québec - Rapport annuel

Le directeur général soumet que les représentants de la Sûreté du Québec présenteront le rapport annuel d'activités 2024-2025 préalablement à la séance ordinaire du 9 juillet prochain.

7. COURS D'EAU

7.1. Stations de pompages - Entretien préventif

2255-07-25

Sur proposition de la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise les travaux d'entretien préventifs et les réparations mineures de 6 pompes aux stations de pompage Lamoureux, Rang des Côtes et Melaven/Faddentown par la firme Pompex inc., le tout pour un montant maximum de 15 000 \$ plus taxes;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**7.2. Grande décharge des Terres Noires, branches 3 et 4 - Mont-Saint-Grégoire
- Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans les branches 3 et 4 de la Grande décharge des Terres Noires situées dans la municipalité de Mont-Saint-Grégoire à savoir : Les Entreprises Réal Carreau inc. 56 429,73 \$; ALPG Consultants inc. 22 042,13 \$; Purolator inc. 3,94 \$; MRC du Haut-Richelieu 6 835,42 \$ pour un total de 85 311,22 \$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

7.3. Cours d'eau Labonté, branche 4 - Saint-Sébastien et Pike River - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 4 du cours d'eau Labonté située sur le territoire des municipalités de Saint-Sébastien et Pike-River pour un total à ce jour de 195 291,63 \$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

7.4. Rivière des Iroquois, branche 3 - Saint-Jean-sur-Richelieu

7.4.1. Octroi de contrat

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Excavation David Frégeau inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien de la branche 3 de la rivière des Iroquois, le tout pour un montant maximum de 6 607,00 \$, taxes en sus.

7.4.2. Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 3 de la rivière des Iroquois située en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2256-07-25 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance extraordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 2 juillet 2025.

ADOPTÉE

Mme Andrée Bouchard,
Préfète

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier